



District de la Sarthe de Football



COMMISSION DEPARTEMENTALE FÉMININE SENIORS Procès-Verbal du 09.12.2025

Présidence : Guillaume CAUDRON

Présents : Abel DEGAUGUE, Nathalie DROUIN, Sandrine DOBER

Préambule :

M. Guillaume CAUDRON, membre du club de VILLAINES /S MALICORNE US (581348), Mme Nathalie DROUIN, membre du club du VS FERTOIS (500351), Mme Sandrine DOBER, membre du club de LE MANS ASPTT (509052), M. Sébastien LENOBLE, membre du club FC SABLE (501926), M. Abel DEGAUGUE, membre du club AS FYE (527521),

Ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant leur club.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
 - Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.; Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

***Dispositions particulières :**

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

2. Compétitions

➔ Mise à jour du calendrier

La commission reporte les rencontres non jouées comme suit :

Match	Ancienne date	Nouvelle date
Division 1 Seniors F À 11 / 2	Poule Unique	149
55224665 57361.1 501980 Ent Mamers Bonn Cosm 1 - 502410 St Mars St Briere Us 1	07/12/2025	21/12/2025 RP 15H
Division 2 Seniors F À 11 / 2	Poule Unique	148
55216767 56788.1 508482 Mansigne Us 1 - 525613 Le Mans Villaret As 2	07/12/2025	21/12/2025 RP 15H
Seniors F À 8 / 2	Poule B	146
55222450 57224.1 581793 Pays De Sille Fc 1 - 582168 Brette Les Pins As 1	07/12/2025	21/12/2025 RP 11H30
Seniors F À 8 / 2	Poule C	147
55222785 57348.1 522430 Ent. Montmirail 1 - 502270 Loue Ca 1	07/12/2025	21/12/2025 RP 11H
U18 Féminines À 11 / 1	Poule Unique	67
54523877 54611.1 565154 Gf Spay La Real 2 - 514304 Ent. Le Breil 1	20/09/2025	20/12/2025 RP 10H
54523883 54617.1 560390 Gjf Val De Sarthe 1 - 564171 Gj Bocage Manceau 1	11/10/2025	20/12/2025 RP 15H
54523884 54618.1 502419 Le Mans Gazelec Sp. 1 - 501961 Ent. Fleche Bazouges 1	06/12/2025	20/12/2025 RP 15H45
54545611 54653.1 581305 Val Du Loir Fc 1 - 501980 Ent.Mamers Bonn Stco 1	22/11/2025	20/12/2025 RP 15H30

Prochaine réunion le 8 janvier 2026

Le Président de la commission
Guillaume CAUDRON

